

NOTE EXPLICATIVE

DE SYNTHESE

OBJET : Acquisition gratuite par la Ville de Nouméa d'une parcelle sise section Portes de Fer d'une superficie d'environ 2 ares 80 centiares, appartenant à la Société Immobilière de Nouvelle-Calédonie (SIC) et son classement dans le domaine public communal

P.J. : - 1 projet de délibération
- 1 plan

La Ville de Nouméa réalise actuellement des travaux d'aménagement de la rue Pierre ARTIGUE, notamment le dévoiement de celle-ci, en vue d'améliorer et sécuriser la zone de prise en charge des écoliers de l'école «Les pervenches».

Afin de maximiser au mieux l'espace dans ce secteur, une partie de cet aménagement (partie de la future rue dévoyée et réalisation d'un parking) doit être réalisée sur une partie du foncier limitrophe appartenant à la SIC.

A cet égard, par courriel en date du 4 janvier 2017, la Ville de Nouméa a sollicité l'acquisition gratuite d'une parcelle d'environ 2 ares 80 centiares, provenant pour partie des lots Dpie du lotissement «Partage Laine» (NIC : 650537-4712) et du lot n° 72 (NIC : 447216-8123) de la section Portes de Fer, auprès de la SIC pour ce projet de voirie.

Par courrier en date du 13 février 2017, la SIC a répondu favorablement à cette demande.

Il est précisé que cette parcelle est estimée à 4.400.000 F/CFP.

Par ailleurs, la parcelle concernée, actuellement à usage de parking ouvert au public, et, devant à terme, porter également de la voirie publique, intégrera le domaine public communal à compter du jour de la signature de l'acte portant transfert de propriété au profit de la Ville de Nouméa.

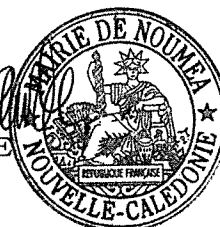
Par conséquent et au regard des éléments évoqués supra, il est proposé au conseil municipal, d'autoriser d'une part, l'acquisition gratuite par la Ville de Nouméa d'une parcelle d'environ 2 ares 80 centiares située section Portes de Fer, d'autre part, son classement dans le domaine public communal et d'habiliter le Maire, ou son représentant, à signer les actes à intervenir.

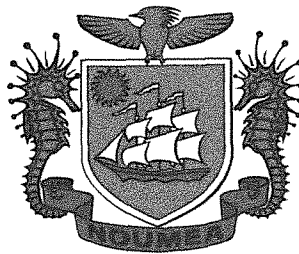
Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 22 août 2018

Le Maire,

Sonia LAGARDE





VILLE DE NOUMEA

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

13 SEP. 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

688

P + (14)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le mardi 11 septembre à 18 heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCACTION 05.09.2018	Mme	Sonia LAGARDE	Mme	Janine BAJON
	M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Karine DESTOURS
	Mme	Kareen CORNAILLE	Mme	Christine BELLET
	M.	Marc MANSEL	M.	Henri OUILLEMON
	Mme	Chantal BOUYE	M.	Christophe DELESSERT
DATE D'AFFICHAGE 05.09.2018	Mme	Diane BUI-DUYET	Mme	Charlène SOERIP
	Mme	Anne-Christine CHIMENTI	Mme	Liliane CONDOUMY
	M.	Marc ZEISEL	M.	Jean-Claude BRIAULT
	M.	Tristan DERYCKE	Mme	Félicia BALLANGER
	Mme	Martine LAGNEAU	Mme	Marie-Jo BARBIER-PONTONI
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	Mme	Dominique KORFANTY
	M.	Pierre FAIRBANK	M.	Angélo PITO
	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Dina REY
	M.	Mathieu OUANEMA	M.	Hnadriane HNADRIANE

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	:	53	M.	Daniel LEROUX	M.	Patrick SENS
			Mme	Françoise SUVE	Mme	Jinezi Annie QAEZE
			M.	Dominique SIMONET	M.	Marc DESCHAMPS
Nombre de présents	:	28	Mme	Patricia VAN RYSWYCK	M.	André WAMO
Nombre de votants	:	41	M.	Nicolas VIGNOLES	M.	Gaël YANNO
(13 procurations)			Mme	Marie-Noëlle LOPEZ	Mme	Isabelle LAFLEUR
			M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Isabelle CHAMPMOREAU
			Mme	Sabine KAGY	Mme	Sonia BACKES
			M.	Christophe OBLED	M.	Philippe BLAISE
			M.	Kalisito MUSUMUSU	M.	Jonas TAOFIFENUA
			Mme	Germaine NEWEDOU	M.	Charles ERIC
			M.	Christophe CHEVILLON	Mme	Mireille LEVY
			Mme	Laurène CASSAGNE		

Madame Diane BUI-DUYET a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2018/688

autorisant l'acquisition gratuite par la Ville de Nouméa d'une parcelle d'environ 2 ares 80 centiares située section Portes de Fer, appartenant à la Société Immobilière de Nouvelle-Calédonie (SIC) et son classement dans le domaine public communal

Le conseil municipal de la Ville de Nouméa, réuni en séance publique, le **11 SEP. 2018**

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie publiée au Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU le courriel du Chef de la Subdivision Exploitation Voirie de la Ville de Nouméa en date du 4 janvier 2017,

VU la lettre de Monsieur le Directeur Général de la SIC en date du 13 février 2017,

VU l'acte de propriété de la SIC du lot Dpie du lotissement «Partage Laine» de la section Portes de Fer en date du 20 janvier 1992,

VU l'acte de propriété de la SIC du lot n° 72 de la section Portes de Fer en date du 27 mars 2015,

VU la note explicative de synthèse n° 2018/167 du 22 août 2018,

VU le plan ci-annexé,

La Commission de l'Urbanisme, des Transports et de l'Intercommunalité entendue en séance du 28 août 2018,

Après en avoir délibéré,

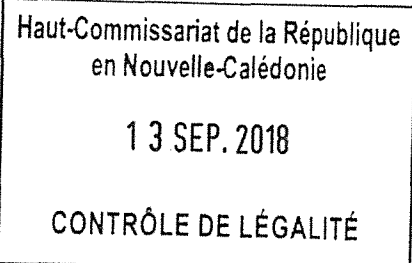
D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Est autorisée l'acquisition à titre gratuit par la Ville de Nouméa, d'une parcelle d'environ 2 ares 80 centiares située section Portes de Fer, provenant pour partie du lot Dpie du lotissement «Partage Laine » (NIC : 650537-4742) et pour partie du lot n° 72 sis section Portes de Fer (NIC : 447216-8123), appartenant à la Société Immobilière de Nouvelle-Calédonie (SIC).

ARTICLE 2 /

La parcelle est estimée à 4.400.000 F/CFP.



ARTICLE 3 /

Le Maire ou son représentant est habilité à signer l'acte authentique à intervenir dans lequel seront définies la description des limites et la superficie exacte de la parcelle en question.

Le Maire ou son représentant est habilité à signer tout acte complémentaire, rectificatif ou avenant éventuel modifiant non substantiellement l'acte authentique d'origine évoqué à l'alinéa précédent.

Le transfert de propriété interviendra au moment où la Ville de Nouméa et la SIC auront signé l'acte authentique.

ARTICLE 4 /

Les diverses formalités se rapportant à cette opération foncière seront aux frais et à la diligence de la Ville de Nouméa.

Les frais consécutifs à tout acte complémentaire, rectificatif ou avenant seront à la charge de la Ville de Nouméa si la modification provient du fait de cette dernière.

ARTICLE 5 /

La parcelle mentionnée à l'article 1^{er} sera incorporée dans le domaine public communal à compter du jour de la signature de l'acte portant son transfert de propriété au profit de la Ville de Nouméa.

ARTICLE 6 /

Le délai de recours devant le Tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa notification et de sa publication.

ARTICLE 7 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud, notifiée à la Société Immobilière de Nouvelle-Calédonie et publiée par voie d'affichage.

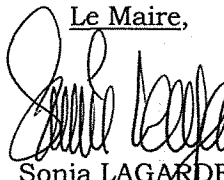
DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 11 SEP. 2018

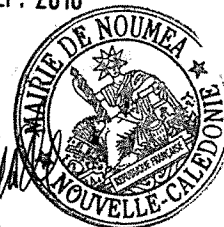
POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 12 SEP. 2018

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
D.F. (dont T.P.S.)	-	2
D.U. (dont S.D.)	-	1
D.E.P. (DESU + DETVEA)	-	1
SG (dont SIG)	-	1
S.I.C.	-	1
AFFICHAGE	-	1

Le Maire,

 Sonia LAGARDE



Haut-Commissariat de la République
 en Nouvelle-Calédonie

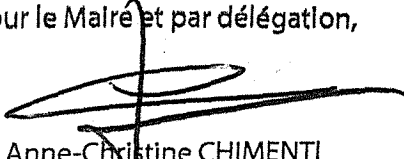
13 SEP. 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le 13 SEP. 2018
au Commissaire Délégué
et notifié le 14 SEP. 2018
et ~~publié~~ publié le 13 SEP. 2018
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,


Anne-Christine CHIMENTI
9^e adjointe au Maire
chargée des finances

13 SEP. 2018

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

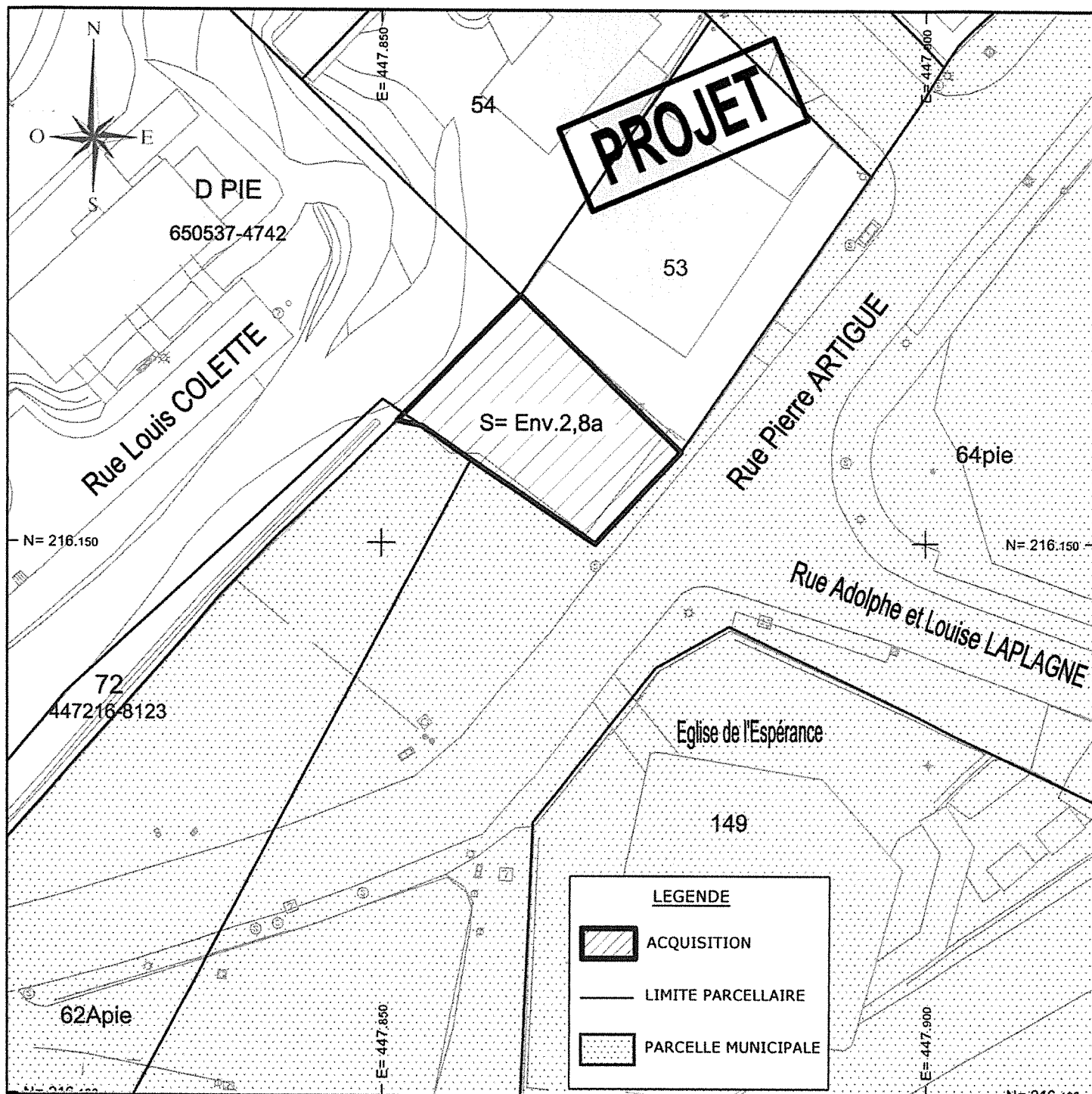
Provenance : Partie du lot Dpie (650537-4712) pour Env. 2,76a
Partie du lot n° 72 (447216-8123) pour Env. 1ca

PLAN
d'une parcelle
acquise par la Commune de Nouméa
à la SIC

Superficie : 2,8a

COMMUNE : NOUMÉA
QUARTIER : PORTES DE FER

POLE RESSOURCES
SERVICE DE L'INFORMATION
GEOGRAPHIQUE
6, rue de VERDUN - Immeuble SCI FALÉ
Centre-ville
B.P.K1 - 98849 NOUMÉA Cédex
Tél : 23 22 47
Mel : mairie.sig@ville-noumea.nc



ECHELLE : 1/ 500ème

DATE : 12/06/2018

N° PLAN : PL3118-001

Affaire suivie par : MOUNOUSSAMY K.

Dossier : IG3118_DI S1806068

Projection : Lambert NC

Système : RGNC 91-93

Plan parcellaire et d'état des lieux

